

Avis aux étudiants LEF (S4/S6) Réclamations- Printemps 2021 A.U : 2020-2021

Les étudiants sont invités à consulter leurs notes via l'espace étudiant : https://www.fs-umi.ac.ma/Espace_Etudiant.

Toutes les réclamations doivent se faire à travers le site web de l'établissement via l'espace étudiant. La période des réclamations est programmée du 14 au 15 Juillet 2021 jusqu'à 18h*.

- 1- L'annulation de la validation par compensation des modules dans un même semestre se fait unique uniquement en ligne, sur le site web de l'établissement, avant le 15 Juillet 2021 à 18h*.
- 2- L'acceptation de la validation par compensation annuelle entre les semestres S1-S2, S3-S4 et S5-S6, doit se faire obligatoirement en ligne sur le site de l'établissement avec en plus le dépôt d'une demande dûment remplie et signée au guichet de scolarité.

La date du traitement des réclamations par les responsables des modules est le 16 Juillet 2021.

** Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.*



Meknès, le 14 Juillet 2021